

# CLISSON et ses MONUMENTS

Etude historique et archéologique

PAR

**le Comte PAUL DE BERTHOU**

Ancien élève de l'Ecole des Chartes

Illustrations par M. l'Abbé Joseph BOUTIN

Plan du chateau par M. Clément JOSSO, architecte

MDCCCX (1910)

IMPRIMERIE DE LA LOIRE – NANTES

**Numérisation Odile Halbert, 2007,  
tous droits de reproduction réservés**

## HISTOIRE DE CLISSON

### CHAPITRE III

#### De 1420 à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle

Cependant la haine de Margot de Clisson survivait, tenace et terrible, et les sourdes menées du dauphin la firent bientôt éclater. Le dauphin savait que la reine et un parti puissant avaient résolu de l'exclure de la couronne, au profit du roi d'Angleterre. Mécontent de Jean V qui, après lui avoir promis des troupes, ne les lui avait pas envoyées, il s'engagea envers les Penthievre, par lettres scellées, à les soutenir, en cas qu'ils pûssent se rendre maîtres du duc de Bretagne, suivant un projet abominable qu'ils avaient tramé entre eux.

Au début de 1420, le comte de Penthievre et sa mère, pour mieux tromper Jean V, le prièrent de leur permettre de s'unir à lui par un traité spécial, avec la mention : « *contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir* ». Le malheureux prince y consentit et, de Vannes, se rendit à Nantes.

Là Olivier de Blois vint le prier, avec force témoignages d'affectueux respect, d'aller passer quelques jours à Châteaueaux, pour chasser et se divertir. Or Jean V avait en ce traître une telle confiance qu'il comptait, s'il mourait le premier, lui laisser la régence du duché et la garde de ses enfants. Toutefois ses plus fidèles serviteurs pensaient très différemment, et le conjurèrent de ne point accepter de partie de plaisir à Châteaueaux, sombre et puissante forteresse qui leur inspirait de tristes prévisions. Le comte de Penthievre en eut connaissance, et s'en plaignit au duc, promettant avec serment de le ramener à Nantes sain et sauf, s'il lui faisait l'honneur d'entrer dans son château ; mais le duc l'assura avec bonté que rien n'était changé dans ses sentiments, et qu'il ne tenait aucun compte des mauvais propos.

Le 12 février 1420, Jean V et son frère Richard s'en furent donc, avec une faible escorte, coucher au Loroux-Bottereau. Olivier de Blois les y laissa et partit en avant, avec les maîtres-d'hôtel et la vaisselle du duc, pour tout préparer, disait-il. Il revint les chercher le lendemain, pressant leur départ et affirmant que « *les dames les attendaient* ». L'on se mit en route et l'on arriva au pont de la Troubarde, simple assemblage de planches mobiles, jeté sur le ruisseau de la Divatte. Le duc et son frère passèrent les premiers avec peu de monde. Aussitôt, pour les séparer du reste de leur suite, les planches du

pont furent retirées, et Charles de Blois, seigneur d'Avaugour, apparut à la tête de quarante lances, armées de pied en cap, et mit la main sur Jean V, « *au nom du dauphin* ». Tout cela s'était passé si inopinément, que le duc crut d'abord à une plaisanterie. Mais les quelques gentilshommes qui l'accompagnaient dégainèrent et, avec un courage admirable, se jetèrent, tête baissée, sur les assaillants : ils n'étaient point en équipage de guerre, et bientôt tous étaient tués ou grièvement blessés. Ceux qui avaient précédé leur maître à Châteauceaux y furent arrêtés, et quelques-uns conduits prisonniers à Clisson.

Jean V et son frère, attachés chacun sur un cheval, traversèrent Clisson le soir même, sans s'y arrêter, et avec menaces de mort, s'ils se fussent fait reconnaître. On les conduisit à Palluau, puis à Châteauceaux, en les chargeant d'outrages et en les traitant indignement : c'est à peine si on leur donnait quelques aliments grossiers, et, pendant que les soudards de l'escorte faisaient ripaille dans les auberges, ils restaient au dehors sous la pluie, liés comme des criminels.

A la nouvelle de cet odieux attentat, la duchesse tint conseil le 16 février, et, les Etats étant assemblés à Vannes le 23, elle députa à son frère le dauphin. Pendant ce temps, Margot de Clisson fortifiait et garnissait de troupes étrangères Châteauceaux, Clisson, Palluau et d'autres places. Elle déclara même la guerre aux fidèles sujets du duc, et, faisant tomber toute sa fureur sur Nantes, commença à ravager le comté Nantais. Le dauphin resta muet, ou s'excusa on ne sait en quels termes.

Mais la Bretagne se leva comme un seul homme, pour la défense de son prince, et, à l'appel de la duchesse, deux grandes armées se formèrent rapidement et se mirent en campagne, grossies d'une foule de Bretons servant en France et qui s'empressèrent alors de regagner leur pays, pour y remplir leur devoir. On assiégea Lamballe, capitale du Penthièvre et centre de la rébellion.

Le pauvre duc passait de fort tristes jours. Plusieurs fois, Margot de Clisson et ses fils, avec force injures et menaces, lui arrachèrent des ordres pour que les troupes bretonnes cessassent leurs entreprises ; mais la duchesse et ses capitaines n'eurent aucun égard à des lettres évidemment extorquées par violence à un prisonnier. Lamballe fut emporté d'assaut, Guingamp capitula, et bientôt les principales places des Penthièvre furent prises, tandis que Jean V que l'on voulait mettre hors de la portée de ses défenseurs, était traîné secrètement de château en château, jusqu'en Saintonge. Après deux mois de voyages, on le ramena à Clisson.

Sur ces entrefaites, le dauphin, voyant que l'affaire tournait mal pour ses alliés, les abandonna et se prononça pour le prince captif ; et les Bretons, partout vainqueurs, assiégèrent Margot de Clisson elle-même, dans Château-

ceaux. La place était si forte qu'elle tint bon pendant quelque temps. Enfin, voyant toutes ses ruses déjouées, perdant tout espoir d'être secourue du dehors, et redoutant le massacre qui suit une prise d'assaut, la comtesse dut se résoudre à demander composition. Son prisonnier avait été conduit à Clisson et y était gardé depuis lors : elle subit l'humiliation de l'envoyer chercher par un de ses fils, et de le remettre aux mains des assiégeants, le 5 juillet 1420.

Le soir même, Jean V couchait dans son château de Nantes. En vertu de la capitulation, les Penthievre purent se retirer librement en France ; mais Châteauceaux fut démoli de fond en comble, et aujourd'hui le voyageur curieux a peine à reconnaître les traces de ses murailles, sous l'herbe et les taillis<sup>1</sup>.

Pendant les cinq derniers mois, Jean V avait beaucoup souffert et avait souvent craint pour sa vie. Dans ces circonstances critiques, il avait eu recours à des vœux extraordinaires qu'il s'empessa d'accomplir : les principaux étaient le don de son pesant d'or, tout armé, aux Carmes de Nantes, et de son pesant d'argent à Saint-Yves de Tréguer. Le premier ne lui coûta pas moins de 380 marcs et sept onces d'or, qu'il livra d'abord en bijoux et vaisselle, et racheta ensuite pour des rentes perpétuelles. Il dut même se faire relever de certains vœux indiscrets, comme d'aller à Jérusalem, et de ne jamais établir d'impôts nouveaux sur ses sujets<sup>2</sup>.

Le comte de Penthievre et son frère, le seigneur d'Avaugour, qui avaient mis la main les premiers sur leur souverain, furent cités à comparaître en personne aux Etats de Vannes ; leur mère et leurs deux autres frères, seulement par procureurs. Jean, sire de l'Aigle, y acquiesca seul tout d'abord, et le duc envoya à Clisson où étaient la comtesse et son fils aîné, un projet de soumission à des conditions fort douces ; car il était bon et porté à la clémence. Olivier de Blois promit de s'y conformer, et, en témoignage de son repentir, remit comme otage son frère Guillaume.

Toutefois, les coupables se sentaient chargés d'un crime si énorme, qu'ils doutèrent de la miséricorde de leur prince, et n'osèrent se présenter devant les Etats, assemblés à Vannes le 15 septembre 1420, pour y demander grâce, comme ils s'étaient engagés à le faire. En conséquence, ils furent déclarés infâmes, parjures et contumaces, et tous leurs biens furent confisqués. Par un excès d'indulgence, le duc déclara qu'ils pourraient encore obtenir leur pardon aux prochains Etats qui se réuniraient à Vannes, le 16 février 1421. Ce terme passé, les Penthievre ne se présentèrent pas davan-

---

<sup>1</sup> D. Morice, « *Hist* », I, pp. 473-480 — La Borderie, *Ivn* pp. 196-214 ; — D. Lobineau, I, pp. 542-549.

<sup>2</sup> D. Morice, « *Hist* », I, p. 480.

tage, et abandonnèrent à son sort leur malheureux frère Guillaume, seul innocent de la famille, qui languit de longues années en prison et perdit la vue à force de pleurer. Le duc disposa donc des domaines confisqués sur les rebelles<sup>3</sup>.

Déjà, par lettres datées de Vannes, le 29 septembre 1420, il avait donné en apanage à son frère Richard, compagnon de sa captivité, 6 000 livres de rente, assises sur Clisson, l'Epine-Gaudin et autres terres de Margot de Clisson<sup>4</sup>. Cette donation fut confirmée par lui, au château de l'Hermine, à Vannes, le 9 décembre 1421 ; à Nantes, le 4 mars 1424, et à Redon, le 26 novembre 1436<sup>5</sup>.

Les Penthièvre, en s'enfuyant, avaient laissé une garnison dans Clisson où ils comptaient d'ailleurs des partisans, et, pour se mettre en possession de cette pièce importante de son apanage, Richard dut commencer par l'assiéger. Le château et la ville ne firent guère de défense, et se rendirent presque de suite, peu avant le 5 octobre 1420<sup>6</sup>.

Olivier de Blois, comte de Penthièvre, se réfugia en Hainaut, et y passa le reste de ses jours. Il avait épousé Jeanne de Lalain et en eut des enfants qui ne vécurent pas. Les terres qui lui étaient restées en France, passèrent à son frère, le sire de l'Aigle.

Le 8 mai 1421, par le traité conclu à Sablé, entre le dauphin et Jean V, Richard de Bretagne, le nouveau sire de Clisson, reçut le comté d'Etampes, puis, bientôt après, celui de Mantes, en récompense d'avoir enlevé de Paris, en 1418, la dauphine, menacée par les Bourguignons: Richard, s'il prit le nom de comte d'Etampes, ne jouit jamais de ce beau fief ; car le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, s'en était emparé dès 1418, et on ne put jamais le lui faire rendre. Le duc François II ne fut pas plus heureux que son père : il prit aussi le nom de ce comté dont, malgré toutes ses réclamations au parlement de Paris, il ne fut jamais le maître. Étampes fut cependant donné à la reine Anne, par Louis XII, en 1513, et fit retour à la couronne, après la mort

<sup>3</sup> D. Morice, « *Hist* », I, pp. 482, 483, 485, 485.

<sup>4</sup> « *Lettres de Jean V* » par M. René Blanchard, n° 1436.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n° 1513, 1583, 2241. Le n° 1848 du même ouvrage reproduit des lettres du 25 août 1429, dans lesquelles on trouve encore une allusion à la donation de Clisson à Richard de Bretagne.

<sup>6</sup> D. Lobineau, p. 523 ; — D. Morice, *Preuves*, II, col. 1049 ; — « *Lettres de Jean V* », n° 1417 Vannes, 4 septembre 1420. Remise à Jean Augier des obligations qu'il avait contractées envers Guillaume Simon, habitant de Clisson, rebelle et complice des Penthièvre. — N° 1423 Vannes, 5 octobre 1420. Ratification du traité de capitulation des habitants de Clisson. — n° 1529 janvier 1423. Les Rochers, confisqués sur Jean et Sevestre Sebien, complices des Penthièvre, en garnison au château de Clisson; et donnés à Pierre de la Marzelière, ayant été rendus aux Sebien, après le pardon accordé à la garnison de Clisson, Pierre de la Marzelière reçoit, en échange, 200 livres de rente. — n° 1715, 8 novembre 1426. Confirmation de la donation de la terre de la Cormeraye, près de Clisson, faite à Guillaume de Mauge, « *après la reddition du chastel de Clisson* ».

de la reine Claude. François la 1<sup>er</sup> en gratifia successivement Anne de Pisseleu et Diane de Poitiers<sup>7</sup>. Richard de Bretagne, par son mariage avec Marguerite d'Orléans, en 1423, devint aussi comte de Vertus (en Champagne, près Châlons-surMarne), terre qui entra dans la dot de sa femme<sup>8</sup>. Vertus suivit plus tard la succession des Avaugour, bâtards de Bretagne, issus de François II ; passa, en 1746, au prince de Soubise, et, en 1792, était indivis entre la princesse de Guéméne, fille de ce seigneur, et les enfants de la princesse de Condé, son autre fille.

En 1422, les habitants de Clisson se plainquirent au sujet d'une taille pour *guet et garde*, dont ils avaient été déchargés par le testament du connétable, mais qui avait été rétablie par Margot de Clisson et aussi par les officiers de Richard de Bretagne. Une enquête fut ordonnée sur cette affaire, le 22 novembre 1422<sup>9</sup>. Il paraît qu'elle n'aboutit pas ; car ce fut seulement le 12 octobre 1430 que les Clissonnais furent déclarés libres de toute imposition pour droit de *guet*, mais à condition de faire personnellement la garde au château, en cas de besoin<sup>10</sup>. Cette garde bourgeoise ne passait pas pour une troupe bien sérieuse, et lorsqu'un danger menaçait, on ne manquait pas de lui adjoindre de véritables gens de guerre. C'est ainsi qu'un mandement ducal du 27 décembre 1427, accorde une certaine somme à « *Monseigneur d'Etampes, pour luy aider au soulday des gens d'armes et de trait, qu'il tient à Clisson et ailleurs* »<sup>11</sup>.

Nous allons maintenant dire quelques mots de la châellenie de Clisson, de ses droits et de son importance, à la date où en est arrivé notre récit. M. le chanoine Guillotin de Corson<sup>12</sup> nous fournit une description de cette seigneurie, tirée de divers aveux, postérieurs, il est vrai, à la donation de 1420. Toutefois, ces aveux doivent, selon un usage constant, en reproduire presque textuellement d'autres plus anciens, et nous présentent ainsi un état de choses, remontant au milieu du XVe siècle, et probablement même plus haut, au moins pour partie.

La châellenie de Clisson s'étendait en Bretagne et en Bas-Poitou, sur 23 paroisses, à savoir : d'abord les 5 paroisses de Clisson, Notre-Dame, la Trini-

---

<sup>7</sup> Voir les vicissitudes et les détails de l'histoire fort embrouillée du comté d'Etampes, dans les « *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne* », par le regretté président J. Trévedy, excellent ouvrage, plein d'érudition, paru dans *la Revue Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, en 1897 — D. Lobineau, I, pp. 535, 557, 728-729, 736, 739 ; — D. Morice, « *Hist* », I, pp.486-487.

<sup>8</sup> « *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne* ».

<sup>9</sup> « *Lettres de Jean V* » n° 1510.

<sup>10</sup> *Ibid.*, n° 1923.

<sup>11</sup> *Ibid.*, n° 1785.

<sup>12</sup> « *Grandes seigneuries de Haute-Bretagne* », III, pp. 76-82 : « *Clisson, châellenie* ».

té, la Madeleine, Saint-Gilles-et-Saint-Brice, Saint-Jacques, réserve faite de ce que nous avons dit (pages 55, 69) des paroisses de la Trinité et de Saint-Jacques, qui semblent n'avoir été fondées qu'après 1428 ; puis les paroisses bretonnes de Gorges, Monnières, Mouzillon et Vallet ; celles de la Bruffière, Cugand, Gétigné et Boussay, formant les *Hautes-Marches communes de Bretagne et Poitou*<sup>13</sup>, où le sire de Clisson partageait les droits de mutation, dits *lods et ventes*, avec le seigneur de Tifauges ; celles de Saint-Lumine-de-Clisson, Aigrefeuille, Montebert<sup>14</sup>, Saint-Hilaire-du-Bois, la Bernardière, dans les *Marches avantagères à la Bretagne sur le Poitou* ; enfin celles de Saint-Hilaire-de-Loulay, Treize-Septiers, la Guyonnière, les Landes-Genusson et la Boissière-de-Montaigu, dans les *Marches avantagères au Poitou sur la Bretagne*<sup>15</sup>. Dans ces 10 dernières paroisses, il y avait partage inégal des droits de juridiction, entre le sire de Clisson et les seigneurs Poitevins.

Une partie des terres des abbayes de Villeneuve et de Geneston, enrichies des libéralités des sires de Clisson, et diverses seigneuries, tant laïques qu'ecclésiastiques, relevaient de la châtellenie, à laquelle revenaient un grand nombre de redevances féodales : paires de gants blancs à la Mi-Août, 4 *poires d'angoisse* à Noël (sur le Pin-Sauvage en Cugand), éperons d'or à la Pentecôte<sup>16</sup>, chevreaux à Pâques, moutons à l'Ascension, porcs à la Saint Michel, besants d'or valant 23 sols monnaie, etc. ; outre beaucoup de rentes en argent et en nature : vin, blé, volaille, un millier et demi de tuiles, dû par les briqueries de Monnières.

Le sire de Clisson était présentateur du chapitre de Notre-Dame, et pré-éminencier dans les églises de Clisson. Il avait un sergent et un four banal à Vallet, un capitaine et un droit de guet à Clisson. Il faisait tenir, dans cette ville, deux marchés par semaine, les mardi et vendredi, et six foires par an, aux fêtes de Saint Antoine, de la Mi-Carême, de l'Ascension, de Saint Jacques ou de la Madeleine, de Saint Lucas et de Saint André<sup>17</sup>. Il avait un droit sur le sel importé à Clisson, et de ce droit le prieur de Saint-Jacques et le seigneur du Pin-Sauvage prenaient une part, parce qu'ils avaient la charge d'entretenir le pavé du chemin par où venait le sel, depuis la porte de la ville, jusqu'au douet<sup>18</sup> (6) de *la Nourice*.

---

<sup>13</sup> M. Chénon, « *Les marches séparantes...* », p. 53.

<sup>14</sup> On dit auj. : Montbert.

<sup>15</sup> M. Chénon, pp. 27-23.

<sup>16</sup> La Pentecôte était appelée *la Pâque des chevaliers*, parce que cette fête était souvent choisie pour l'adoubement des nouveaux chevaliers.

<sup>17</sup> Il y a toujours un marché chaque vendredi, à Clisson, et plusieurs de ces foires sont conservées celles de la Mi-Carême et de l'Ascension sont encore très importantes.

<sup>18</sup> Le mot *douet* (du Latin *ductus*) signifie ruisseau, cours d'eau. Ce mot est usité dans les patois de Haute-Bretagne, et a contribué à former divers noms de lieu.

Le domaine propre du sire de Clisson comprenait le château, les halles avec l'Auditoire et sa prison (Voir pages 64, 236-237. 300), 15 étangs formés dans la Sèvre par des chaussées de moulins, la garenne de Gétigné, entre Sèvre et Moine (Voir pages 78, 306-307) ; le bois et la prairie de Chesnoue, en Cugand ; les métairies nobles de la Gaignerie, la Turelière et la Bourdelière, en Gétigné ; la terre et la maison noble de la Pinsonnière, en Gorges ; enfin le manoir seigneurial de la Roche, en Gétigné. Nous avons vu (pages 89-92 et page 346, note 4) que ce manoir était encore aux Sebien en 1423. Il est mentionné dans un aveu, de 1699<sup>19</sup>, comme faisant partie du domaine propre des seigneurs de Clisson ; mais il devait y être alors depuis longtemps déjà.

Telle était la châtelainie de Clisson, donnée en apanage à Richard de Bretagne.

Le duc Jean V était à Clisson, le 21 juillet 1431, pour achever le traité de mariage de son second fils, Pierre, avec Françoise d'Amboise, fille du vicomte de Thouars et de Marie de Rieux. La dame de Thouars y vint aussi s'entendre avec le duc et terminer cette affaire. On promit à Françoise d'Amboise 4 000 livres de rente, à prendre sur le comté de Benon, l'île de Ré et la seigneurie de Montrichard<sup>20</sup>.

En 1435, la comtesse d'Etampes alla voir le roi à Poitiers ; elle passa par Parthenai d'où le connétable Arthur de Bretagne, comte de Richemond, son beau-frère, la conduisit à la cour. Au retour, elle traversa encore Parthenai, pour se rendre à Clisson, appartenant à Richard de Bretagne, son mari<sup>21</sup>.

Trois ans plus tard, Clisson fut témoin d'un autre mariage, celui de Guillaume de Chillon, seigneur d'Argueil, fils aîné de Louis de Châlon, prince d'Orange, avec Catherine de Bretagne, fille du comte d'Etampes et de Marguerite d'Orléans. Le contrat y fut dressé, le 15 février 1438. Mais le 3 ou le 4 juin suivant, Richard de Bretagne mourait au château de Clisson. Son corps fut apporté par eau à la Fosse de Nantes, et mis dans le sépulcre de Jean IV, à la cathédrale<sup>22</sup>. Il laissait six enfants de Marguerite d'Orléans qui lui survécurent jusqu'en 1466, et mourut chez le Clarisses de la Guiche, en Blaisois, à savoir François, aîné, comte d'Etampes et de Vertus, né en 1425, qui, en 1458, fut duc après ses deux cousins et son oncle ; un fils mort jeune ; Isabeau, morte jeune ; Marie, femme du maréchal de Rieux ; Catherine, mariée au fils du prince d'Orange ; une autre fille, abbesse de Fontevrault.

---

<sup>19</sup> « *Grandes seigneuries de-Haute-Bretagne* », III, p. 81.

<sup>20</sup> D. Lobineau, I, p.588.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 604.

<sup>22</sup> *Ibid.*, pp. 607-609. Les « *Chroniques annaux* » (D. Morice, *Pr.*, I, .col. 116) plceut le décès de Richard au 11 juin.



En vertu de son testament du 2 février 1436, il légua tous ses biens meubles à sa femme, avec 4 000 livres de rente, assises sur Clisson, l'Épine-Gaudin, Châteaumur et Renac. Toutefois, aux États tenus à Vannes par le duc Pierre le 21 mai 1451, le chancelier déclara que les terres de Clisson, l'Épine-Gaudin et Renac avaient été unies au duché, par un traité entre le feu duc François et le comte de Penthievre, et que si la comtesse d'Etampes en jouissait, c'était seulement à titre d'apanage. Lorsque François II fut monté sur le trône, il fit don à sa mère, en 1459, de Clisson et de Renac<sup>23</sup> (I).

François II résidait à Clisson, en 1463, la comtesse d'Etampes s'étant probablement retirée dès lors chez les Clarisses de la Guiche. La duchesse Marguerite de Bretagne, fille du duc François 1<sup>er</sup>, était sur le point d'accoucher, et reçut diverses reliques, notamment la ceinture de Sainte Marguerite, envoyées de la Rochelle par la reine douairière de France, Marie d'Anjou, mère de Louis XI. La comtesse d'Etampes et la duchesse douairière, Françoise d'Amboise, se rendirent près d'elle, à cette occasion. L'enfant dont la duchesse accoucha à Clisson, le 29 juin, mourut le 25 août suivant<sup>24</sup>.

Un an après, en 1464, le duc était en fort mauvais termes avec Louis XI, et redoutant une attaque de ce prince, recherchait l'appui du roi d'Angleterre. Il crut, en prévision de la guerre, pouvoir employer des deniers levés pour une croisade, à la réparation de plusieurs places frontières, parmi lesquelles était celle de Clisson, considérée comme un des boulevards de la Bretagne. Du 16 octobre 1464 au 1<sup>er</sup> janvier 1465, il y entretint une garnison, commandée par Eonnet Sauvage, seigneur du Plessis-Guerry<sup>25</sup>.

Nous avons parlé (pages 224-225) des travaux entrepris à Clisson par le duc de Bretagne, en 1464 et 1466.

François II épousa, en secondes noces, le 27 juin 1471, dans la chapelle de l'hôpital Saint-Antoine de Clisson, Marguerite, sceur du comte de Foix, dame célèbre par sa beauté et sa prudence, et dont nous pouvons admirer le noble visage sur le célèbre tombeau, dit des Carmes, depuis 1817 placé dans la cathédrale de Nantes<sup>26</sup>. En 1472, craignant une attaque du côté de la France, il mit encore une forte garnison dans Clisson. Louis XI s'en étant plaint, le duc lui répondit franchement que, la trêve entre son allié le duc de Bourgogne et le roi allant expirer, il avait de graves raisons de se préparer à la guerre<sup>27</sup>.

---

<sup>23</sup> D. Lobineau, I, pp. 651, 674.

<sup>24</sup> *Ibid.*, pp. 684-685.

<sup>25</sup> *Ibid.*, - p. 689; — D. Morice, Preuves, III, col. 120.

<sup>26</sup> Alain Bouchard, « *Grandes Chroniques de Bretagne.* », édit. des Biblioph. Bret., feuillet 220; — D. Lobineau, I, p. 713; — D. Morice, « Hist. », II, p. 116.

<sup>27</sup> D. Lobineau, I, pp. 715-716.

La mort du duc de Bourgogne devant Nancy, le 5 janvier 1477, fut, nous l'avons dit (pages 225-226) la cause principale qui engagea le duc François II à presser l'achèvement des travaux, commencés en 1460, au château et à l'enceinte urbaine de Clisson.

Louis XI cependant ne cessait de lui dresser des embûches : l'une des plus perfides fut l'achat des prétendus droits au trône de Bretagne, de Nicole de Penthièvre, mariée à Jean de Brosse. Le roi promit à ces derniers, en février 1480, que, la Bretagne conquise, il leur donnerait plusieurs places et terres importantes, parmi lesquelles Clisson, Goulaine, l'Epine-Gaudin et Renac<sup>28</sup>.

Au mois de septembre de la même année 1480, François II tint les Etats à Vannes : il créa baron d'Avaugour son fils naturel, François, et ajouta à cet apanage, le 27 octobre 1481, pendant les Etats tenus à Nantes, la Roche-Dérien, Châteaulin-sur-Trieu, et Clisson, substituant à son fils François, en cas qu'il mourût sans enfant, son autre fils naturel, Antoine<sup>29</sup>.

La mort de Louis XI, en 1483, n'apporta à la Bretagne qu'un calme passager. Le roi Charles VIII s'en approcha, en octobre 1480, pour s'en emparer, en vertu du traité de son prédécesseur avec Nicole de Penthièvre, si le duc, alors assez gravement malade, fût passé de vie à trépas. Mais François II trompa ces espérances et guérit promptement. Il se rendit de suite à Clisson et y convoqua toute la noblesse du comté Nantais, sous les ordres de son chambellan, Eon dit Eonnet Sauvage, seigneur du Plessis-Guerry<sup>30</sup> : sur son ordre, la ville de Nantes y envoya de l'artillerie, escortée de cent hommes<sup>31</sup>. Un allié lui arriva bientôt. Fuyant le roi Charles VIII qui l'attendait à Amboise pour le faire prisonnier, le duc d'Orléans quitta Blois secrètement, le 11 janvier 1487, et gagna Clisson avec une telle hâte qu'il y était le lendemain. Le duc l'envoya chercher, le 13, dans ce château, par son conseiller, Jean de Châlon, prince d'Orange, qui amena à Nantes le futur roi Louis XII<sup>32</sup>. Cette année, François II fut assiégé dans Nantes par l'armée française. La ville et la garnison, secourues par les Bas-Bretons et commandées par Dunois, montrèrent le plus grand courage, et ce siège qui commença le 19 juin, fut marqué par de brillants faits d'armes et fit éclater les plus beaux dévouements. Les Nantais eurent enfin l'honneur de forcer à la retraite une des meilleures armées de l'Europe, et des mieux conduites. Le 6 août 1487, il n'y avait plus un Français devant les murs de Nantes<sup>33</sup>.

---

<sup>28</sup> D. Lobineau, I, p. 734.

<sup>29</sup> *Ibid.*, pp. 734-735; — D. Morice, *Pr.*, III, col. 368, 408.

<sup>30</sup> D. Lobineau, I, p. 761 ; II, col. 1458.

<sup>31</sup> Travers, II, p. 191.

<sup>32</sup> D. Lobineau, I, p. 763.

<sup>33</sup> *Ibid.*, pp. 768-770.

Charles VIII qui était à Ancenis, en sortit alors, et se dirigea sur Clisson qui ouvrit ses portes et où il laissa des troupes.

François d'Avaugour, seigneur du lieu, se retira près de son père. Toutefois on pense qu'il était chargé par le roi d'une mission secrète. D'ailleurs, le bâtard de Bretagne, homme d'intrigues, ne tarda pas à passer du côté des Français, en guerre avec son père, puis avec sa soeur. En quittant Clisson, Charles VIII se rendit à Châteaubriant<sup>34</sup>.

La garnison française de Clisson ne tarda à faire des courses aux environs, et le duc lui opposa des gens de guerre, parmi lesquels on remarque deux gentilshommes du pays Guillaume Le Roux, seigneur de Fromenteau, en Vallet, et François du Borg, seigneur de la Haie (la Haie-Fouacière)<sup>35</sup>.

Le baron d'Avaugour garda encore quelque temps les apparences, et, à la fin de 1487, il était lieutenant-général de son père dans les évêchés de Vannes, Léon et Tréguier.

A cette époque, la Bretagne était envahie par l'armée française. Le roi tenait Clisson, Châteaubriant, la Guerche, Vitré, Saint-Aubin-du-Cormier, Dol, Ploërmel, Vannes et Aurai. Il laissa dans toutes ces places des troupes, en quartiers d'hiver<sup>36</sup>.

Accablé de chagrin et voyant son duché envahi de tous côtés et en grande partie occupé par ses ennemis, François II mourut à Couëron, le 9 septembre 1488. Il laissait sa fille bien jeune dans la situation la plus critique, et aux prises avec les plus graves difficultés.

Ce prince, quand la paix lui en laissa le pouvoir, donna de beaux jours à notre pays : « *Car en Bretagne, dit Alain Bouchard<sup>37</sup>, justice regnoit ; le prince y estait obéi de grans et polis, le peuple y estait riche et plain de biens, tellement que l'on n'eust trouvé si petit village où il n'y aust eu foison de vaisselle d'argent* ».

En 1489, une armée anglaise de 6 000 hommes fut envoyée par le roi Henri VII, au secours de la duchesse Anne. Le roi de France, ayant appris que ses troupes de Basse-Bretagne étaient mal payées et manquaient de vivres, les avait fait retirer dans les petites villes de cette contrée, et en avait cantonné une partie à Brest, Saint-Malo, Dinan, Saint-Aubin, Vitré, Fougères et Clisson. Toutes ces places furent ravitaillées, et les gens de guerre qui y résidaient reçurent l'ordre de tenir tête aux Anglais<sup>38</sup>.

Quant au baron d'Avaugour, seigneur de Clisson, il était ouvertement

<sup>34</sup> D. Lobineau, I, p. 773 ; — La Borderie, IV, p. 538.

<sup>35</sup> D. Lobineau, I, p. 773.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 777.

<sup>37</sup> « *Grandes chroniques de Bretagne* », édit. des Biblioph. Bretons, feuillet 233 verso.

<sup>38</sup> D. Lobineau, I, Pierre. 798-799.

passé au service de France, et faisait la guerre à la duchesse sa sœur : le 17 octobre 1489, il tenait garnison à Dinan, avec sa compagnie d'hommes d'armes<sup>39</sup>.

Au mois de décembre de la même année, la duchesse accepta le traité de Francfort, conclu à son sujet entre le roi de France et Maximilien, roi des Romains. La paix fut proclamée solennellement à Angers, Clisson, Nantes, Brest, et par toute la Basse-Bretagne<sup>40</sup>.

Puis la guerre s'étant bientôt rallumée, par suite du mariage de la duchesse avec Maximilien d'Autriche, le 19 décembre 1490, nous voyons le baron d'Avaugour, en 1491, gardant Clisson, avec 50 lances françaises, pour les ennemis de sa soeur<sup>41</sup>.

Le mariage de la duchesse avec Charles VIII, qui eut lieu à Langeais, le 6 décembre 1491, rendit enfin à la Bretagne une paix durable.

Le 4 décembre 1534, un arrêt du parlement de Paris, maintint François II, baron d'Avaugour<sup>42</sup>, dans la possession de la châtellenie de Clisson, qui lui avait été contestée par les administrateurs du domaine royal, comme étant un apanage réversible à la couronne, depuis l'union de la Bretagne à la France, en 1532. Il y fut spécifié que le baron d'Avaugour, fils d'un légitimé de Bretagne, chargerait ses armes d'une barre, signe de bâtardise<sup>43</sup>. Plus tard, en 1567, les gens du roi firent une réclamation au parlement de Paris, pour forcer Odet d'Avaugour à quitter les armes de Bretagne<sup>44</sup>. Nous avons vu (page 221) que cette réclamation produisit peu d'effet pratique pour l'avenir.

En 1562, l'hérésie avait déjà fait son apparition en Bretagne il y avait, cette année, un ministre calviniste à Saint-Gilles, faubourg de Clisson<sup>45</sup>.

Nous avons lu dans plusieurs ouvrages que Charles IX et sa mère, Catherine de Médicis, étant venus à Nantes en octobre 1565, passèrent Clisson ; mais les auteurs d'histoire générale<sup>46</sup> ne disent rien de cette visite, et nous ne savons qu'en penser, pas plus que de celle d'Anne de Bretagne, en 1491, et des visites de Louis XII et de François 1<sup>er</sup>, mentionnées seulement, à notre connaissance, par des auteurs modernes et de seconde main, se répétant les uns les autres. Toutefois, il n'est pas invraisemblable qu'en certaines circonstances, ces princes se soient arrêtés à Clisson.

---

<sup>39</sup> D. Lobineau. I, p. 805.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 805.

<sup>41</sup> D. Morice, *Preuves*, III, col. 696 ; — Travers, II, p. 213.

<sup>42</sup> Voir plus haut, p. 221.

<sup>43</sup> D. Morice, *Pr.*, III, col. 1020 Travers, p. 305.

<sup>44</sup> D. Morice, *Pr.*, III, col. 1353.

<sup>45</sup> D. Morice, « Histoire », II, p. 290.

<sup>46</sup> *Ibid.*, P. 298 ; — Travers, II, pp. 391-392.

En 1579, la Ville de Nantes, commençant à redouter les entreprises des calvinistes, fit sortir de ses murs, en les engageant à se retirer sur leurs terres, quatre seigneurs qui venaient d'y arriver et que l'on jugeait suspects c'étaient le sire de Rieux, Odet d'Avaugour, comte de Vertus, et les seigneurs de Châteauneuf et de Tréal. La cour vit cela d'un mauvais oeil, et crut y découvrir quelques pratiques secrètes des Nantais, contre le service du roi<sup>47</sup>.

Durant les guerres de la Ligue, nous allons voir Clisson, à cause de sa situation à l'entrée de la Bretagne, en avant de Nantes, et à cause de son château, tenir une place assez marquée dans l'histoire de notre pays.

Le 10 juin 1580, le Bureau de Ville de Nantes proposa d'examiner si les troupes cantonnées à Clisson, rendaient un service utile<sup>48</sup>. René de Tournemine, seigneur de la Hunaudaye, lieutenant-général pour le roi en Bretagne, et favorable aux huguenots, y avait envoyé, en effet, la compagnie du capitaine La Vaultraye : il fit dire au Bureau que ces troupes ne pouvaient être déplacées, avant d'avoir reçu la solde qu'on leur devait. Travers insinue que ce lieutenant du roi songeait plus à ses propres affaires qu'à celles du prince et des habitants<sup>49</sup>.

En juillet suivant, la Ville de Nantes pria le comte de Vertus, Odet d'Avaugour, dont la conduite avait paru tout d'abord un peu douteuse, et en qui elle avait alors toute confiance, de se mettre à la tête des volontaires du diocèse, pour reprendre le manoir de la Blanchardaye, en Vue, où s'était logé un parti de calvinistes. Ceux-ci eurent connaissance du projet ; car ils se retirèrent aussitôt<sup>50</sup>.

Pour être bon ligueur, Odet d'Avaugour, n'en était pas plus maître chez lui en mai 1581, le régiment de Montpensier occupait Clisson et accablait le pays. L'on demanda à M. de la Hunaudaye de l'en retirer ; mais nous ne savons si ce fut avec succès<sup>51</sup>.

Toutefois Clisson était aux mains des ligueurs, en 1587. Charles d'Avaugour en était alors seigneur. Le 22 juin de cette année, le duc de Mercoeur, résidant à Nantes, fit savoir au Bureau de Ville que les calvinistes avaient dessein de prendre Clisson, Machecoul et d'autres places, et qu'il convenait de leur opposer des troupes, levées par lui tout exprès. Pour les payer, il emprunta à la Ville 2 200 écus<sup>52</sup>.

---

<sup>47</sup> Travers, II, pp. 476, 476. Le chapitre de la cathédrale avait signé les articles de la Ligue, le 23 janvier 1571 l'Université de Nantes avait fait de même (Travers, 11, pp. 466-467).

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 505.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 517. La Hunaudaye mourut à Vitré, en 1592. Voir D. Morice, « Hist », II, p. 415.

<sup>50</sup> Travers, II, p. 505.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 522.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 567.

L'année suivante, les courses des ennemis au delà de la Loire jetaient les Nantais dans des alarmes continuelles. En juillet 1588, divers seigneurs du pays, surtout ceux de Clisson et de Goulaine, à la veille d'être attaqués par les calvinistes qui poussaient leurs reconnaissances jusqu'aux portes de Clisson et menaçaient d'en faire le siège, demandèrent du secours à Nantes. Le Bureau arrêta plusieurs mesures, et prêta de la poudre à Charles d'Avaugour et au marquis de Belle-Isle, pour la défense de Clisson, de Machecoul et d'autres places, exposées aux premières attaques. La garnison calviniste de Montaigu inquiétait surtout les Clissonnais, et s'avancait même quelquefois assez près de Nantes<sup>53</sup>.

Le 15 septembre, on apprit à Nantes que les ennemis se disposaient à attaquer Clisson et les places de la même contrée ; le 18, la Ville ferma ses portes et se mit en défense.

Les calvinistes s'approchèrent, en effet, de Clisson, mais sans autre résultat que de faire brûler sur eux un peu de poudre. Charles d'Avaugour, manquant de munitions, obtint de la Ville de Nantes un millier pesant de poudre, estimé 200 écus au soleil, et qu'il devait rendre en argent ou en nature, dans les six mois. Les Nantais donnèrent avis au roi des entreprises des calvinistes sur Clisson et sur tout le comté<sup>54</sup>.

Dans le même mois, le duc de Mercœur s'avança jusqu'aux faubourgs de Montaigu, place qui tenait pour le roi de Navarre, et dont la garnison désolait tout le pays voisin, par ses courses incessantes. A cette nouvelle, le roi de Navarre partit de la Rochelle et se rendit aux Essarts. Ne se trouvant pas en forces, le duc de Mercœur abandonna le siège de Montaigu et se retira en toute hâte sur Clisson. Son arrière-garde, confiée à Jarzé<sup>55</sup>, fut poursuivie depuis Monnières, par l'armée du roi de Navarre, grossie de la garnison de Montaigu, et fut même défaite un peu avant le bourg de Piremil. C'est vers la fin de septembre que le futur roi Henri IV tenta de prendre Clisson, après avoir été rejoint, par les troupes de La Trémouille. Il était retourné à Saint-Georges de Montaigu, et de là vint se présenter devant Clisson ; mais trouvant la place beaucoup plus forte qu'il ne l'avait pensé, il changea de résolution, gagna Vertou, passa près de Machecoul, et le 4 octobre 1588, mit le siège devant Beauvoir-sur-Mer qui capitula le 21 du même mois<sup>56</sup>.

Le duc de Nevers, à la tête de l'armée royale, arriva près de Montaigu, le 21 novembre 1588, et la Ville de Nantes lui envoya 50 000 pains.

---

<sup>53</sup> Travers, II, p. 577; III, p. 2.

<sup>54</sup> Travers, III, p.7.

<sup>55</sup> Colonel d'un régiment, au service de la Ligue.

<sup>56</sup> D. Morice, « *Histoire* », II, pp. 362-365; — Travers, III, pp. 9-10.

Le duc de Mercœur, étant allé à sa rencontre, le rejoignit à Clisson, et obtint encore des Nantais 100 000 autres pains pour cette armée, et, pour son chef, un présent de vins fins et de confitures, valant 200 écus d'or au soleil, que dix notables apportèrent en cérémonie<sup>57</sup>.

Le mois suivant, le duc de Nevers assiégea et prit Montaigu, et sur la demande des Nantais qui avaient eu tant à souffrir de cette place, en ordonna la démolition. Toutefois la Ville dut faire les frais du travail qui dura jusqu'en mars 1589, et nourrir l'armée pendant tout ce temps : il lui en coûta plus de 2 000 écus d'or<sup>58</sup>.

Le 23 décembre 1588, le duc de Guise fut mis à mort à Blois, et deux jours après, Nantes reçut des lettres du roi à ce propos. Cette nouvelle qui causa une grande indignation, donna une nouvelle puissance à la Ligue et au duc de Mercœur, à tel point que le duc de Nevers, commandant l'armée royale, se vit refuser le passage par Nantes<sup>59</sup>.

A Clisson, la mésintelligence régnait entre la garnison que le duc de Mercœur y avait placée, et les gens de guerre de Charles d'Avaugour. Le 23 février 1589, le duc de Mercœur pria le Bureau de Ville de Nantes d'y mettre ordre, parce que, disait-il, le roi de Navarre réunissait des troupes pour assiéger Clisson ; mais on croit qu'il n'était pas sincère, et que son but véritable était soit de faire rentrer à Nantes la garnison de Clisson et de s'en fortifier, soit de dégarnir Nantes pour y gouverner plus librement, si la Ville envoyait des troupes à Clisson. Le Bureau ne fut point dupe de cette finesse, et décida seulement de députer au seigneur de Clisson, en le priant d'apaiser lui-même les troubles qui pouvaient affaiblir sa défense<sup>60</sup>.

Le 13 août 1589, le parlement de Rennes déclara rebelle le duc de Mercœur qui fut, en conséquence, remplacé comme gouverneur de Bretagne, par Henri de Bourbon, prince de Dombes<sup>61</sup> ; mais son pouvoir en Bretagne et à Nantes n'en souffrit aucune atteinte. D'ailleurs, en mai précédent, la ville de Nantes s'étant déclarée hautement pour la Sainte Union Catholique, le roi n'avait plus dans le comté que le pays de Retz, Clisson, Guérande et le Croisic<sup>62</sup>.

Charles d'Avaugour avait embrassé le parti du roi et s'était retiré de l'Union : s'il avait combattu les huguenots, il resta fidèle à Henri III, assassiné cette même année devant Paris, le 1er août 1589, puis à Henri IV. Les ennuis que lui avaient causés les troupes du duc de Mercœur, avaient peut-être contribué à son changement de conduite.

---

<sup>57</sup> Travers, III, p. 12.

<sup>58</sup> *Ibid.*, pp. 12-14.

<sup>59</sup> *Ibid.*, pp. 14-16.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p.21.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p.23.

En Mars 1590, le duc de Mercœur désirait fort être maître de Clisson ; mais dissimulant pour mieux réussir, il eut recours au grand-vicaire Decourant, ardent ligueur très populaire. Celui-ci proposa, le 22 mars, au Bureau de Ville de Nantes, de faire le siège de Clisson, « si le duc l'agréait ». Une députation alla donc demander au duc un consentement qu'il ne fut pas difficile d'obtenir. La Ville offrait de faire l'avance des frais, sauf à être remboursée par une commission sur les paroisses confédérées du diocèse. Cependant les choses en restèrent là, et le siège n'eut pas lieu. Au mois d'avril, les garnisons royalistes de Clisson et de Blain, incommodaient tellement les Nantais, que la Ville décida, le 12 et le 14 avril, de lever une compagnie de 20 cuirassiers et une autre de 30 arquebusiers à cheval, afin de faire cesser leurs incursions<sup>63</sup>. A ce propos, Travers<sup>64</sup> nous apprend que les couleurs des troupes nantaises étaient blanc et noir.

Au mois d'août suivant, Charles d'Avaugour, seigneur de Clisson, avait été fait prisonnier par les ligueurs, nous ne savons en quelles circonstances. D'autre part, les royalistes s'étaient emparé d'un ligueur de marque, Urbain de Laval, marquis de Sablé et seigneur de Bois-dauphin<sup>65</sup>. Le duc de Mercœur, par lettres datées du camp de Fougères, le 7 août 1590, engagea la Ville de Nantes à faire l'échange de ces deux seigneurs. Le Bureau lui répondit, le 13 août, en le suppliant de ne consentir à l'échange qu'à condition que M. d'Avaugour livrât Clisson et plusieurs prisonniers qu'il y détenait, notamment un prêtre ligueur, appelé Monsur dit Grenotière : c'était probablement le curé de Cordemais, pris à la maison forte du Goust, avec l'escouade qu'il y commandait<sup>66</sup>. Le même jour, arrivèrent des lettres de M. de Boisdauphin, demandant avec instances à être échangé ; et le 14, le duc de Mercœur recevait une députation de la ville du Mans, dans le même sens ; car Boisdauphin était le chef de la Ligue dans le Maine et l'Anjou. Toutefois, les Nantais ne rabattirent rien de leurs prétentions, et Boisdauphin, relâché sur parole par les royalistes, vint à Nantes le 6 septembre, solliciter en personne son échange. La Ville, pour s'en défaire, renvoya la décision au duc de Mercœur, parce que M. d'Avaugour ne voulait consentir qu'à un échange de personne à personne<sup>67</sup>.

M. de Boisdauphin était en liberté complète le 16 octobre 1592<sup>68</sup> (6) : l'échange eut donc lieu ; mais nous ne savons de quelle manière.

---

<sup>63</sup> Travers, III, pp. 38-39.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>65</sup> Appelé *le maréchal de Boisdauphin*, depuis 1593.

<sup>66</sup> Travers, III, p. 26.

<sup>67</sup> *Ibid.*, pp. 44-45.

<sup>68</sup> *Ibid.*, pp. 71, 93.



Le petit château de la Courbejollière, en Saint-Lumine de Clisson, fut assiégé, le 20 septembre 1591, par le Sr de Goulaine, lieutenant du duc de Mercœur, et la Ville envoya 2 000 pains aux troupes employées dans cette entreprise. La place ne tint pas longtemps, et le Bureau obtint, le 26 septembre, qu'elle fût en grande partie démolie. L'ordre en fut donné au Sr de Goulaine, par le duc de Mercœur, le 3 octobre ; le 11, la Ville de Nantes envoya 140 hommes, pour aider au travail<sup>69</sup>.

L'histoire de la Ligue en Bretagne ne nous dit plus rien désormais au sujet de Clisson. Nous pensons donc que le seigneur de cette ville, Charles d'Avaugour, rendu à la liberté, put s'y maintenir jusqu'à la soumission du duc de Mercœur au roi Henri IV, en 1598. D'ailleurs, pendant les dernières années de la guerre, surtout à partir de la fin de l'année 1596, les ligueurs Bretons ne firent plus que se défendre avec désavantage et perdre des places. Au moment de la paix, ils étaient fort resserrés dans Nantes, et leur cause était perdue depuis longtemps<sup>70</sup>.

Nous avons vu (pages 274-275) que trois grands bastions furent construits, entre 1592 et 1596, pour couvrir, de l'Est à l'Ouest, le château et la ville de Clisson. Ces nouvelles défenses ne servirent probablement pas ; mais elles prouvent que, pendant ces années, on redoutait toujours les attaques des ligueurs<sup>71</sup>.

La prospérité de Clisson semble s'être accrue dans les années qui suivirent ; car le droit de députer aux Etats de Bretagne, qui lui manquait, lui fut accordé en 1606. Dans le comté Nantais, à l'origine, quatre villes seulement députaient aux Etats : Nantes, Châteaubriant, le Croisic et Ancenis. En 1600, on leur adjoignit Machecoul, Clisson et la Roche-Bernard<sup>72</sup>.

Les guerres excitées par les calvinistes au XVII<sup>e</sup> siècle, ne passèrent pas tout-à-fait inaperçues pour les Clissonnais. Le pays fut menacé par les rebelles. Claude 1<sup>er</sup> d'Avaugour, comte de Vertus et seigneur de Clisson, fit savoir, le 22 décembre 1615, à la Ville de Nantes, qu'un parti de calvinistes se fortifiait dans le manoir de la Brulère, aux environs de Clisson, et qu'il était prudent de l'en faire déguerpir. Le Bureau lui fournit aussitôt un millier de grosse poudre, 200 balles de calibre, un millier de plomb, 400 livres de mèche de mousquet et 9 000 pains.

---

<sup>69</sup> Travers, III, p. 61. Voir plus haut, p. 52.

<sup>70</sup> Travers, III, pp. 88, 93.

<sup>71</sup> Archives de Nantes, B 63 : Mandement du duc de Mercœur, accordant au Sr d'Avaugour mainlevée des terres de Thouaré, Ingrande et Saint-Nazaire, pour payer la rançon des capitaines Mallonnière et Heurtault, prisonniers de guerre à Clisson (1593-15961. — *Ibid.*, B 508, fol. 121 Requête du 19 juin 1602, par Jean du Demars, *miseur des deniers destinés aux fortifications du château de Clisson*, pour obtenir sa mise en liberté des prisons de Nantes.

<sup>72</sup> Travers, III, p. 188.

L'ennemi eut connaissance de ces préparatifs ; car il évacua aussitôt la Brulère, et le convoi qui apportait à Clisson les munitions envoyées par la Ville, les ramena à Nantes, le 28 décembre, par la porte de l'Espau, au bout de la rue Dos-d'Anne, à Piremil<sup>73</sup>.

En 1622, le prince de Soubise, chef des calvinistes du Poitou, fit plusieurs courses dans le comté Nantais, au Sud de la Loire, mais ne prit point Clisson. Le 14 avril de cette année, il fut chassé de l'île de Ré par l'armée royale<sup>74</sup>.

L'année 1631 fut signalée par une disette de grains dans notre région : les villes s'occupèrent de nourrir les pauvres qui abondaient. En février, la communauté de Clisson obtint du parlement de Bretagne la permission d'acheter 80 tonneaux de fèves, destinés à ses indigents et à ses infirmes<sup>75</sup>.

Les troubles de la Fronde, à la fin de 1648, la révolte générale contre « *le Mazarin* » comme on disait alors, n'eurent pas de retentissement à Clisson. M. de la Meilleraye exhorta seulement la Ville de Nantes à garder sa fidélité au roi, et prit quelques mesures de défense, en janvier 1649<sup>76</sup>.

Il paraît qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, le chemin le plus suivi pour aller de Nantes à Clisson était celui de la Rochelle, par la rive gauche de la Sèvre, avec embranchement sur Monnières et Gorges. Il était difficile et en mauvais état, et en novembre 1667, on aplanit les rochers sur lesquels il passait, depuis le Pont-Rousseau jusqu'à la lande de Ragon<sup>77</sup>.

En 1682, la guerre avec l'Angleterre ayant fait craindre des descentes ennemies sur les côtes de Bretagne, l'arrière-ban de la noblesse de diverses provinces du centre, y fut envoyé, par précaution.

L'arrière-ban de Touraine, commandé par le marquis de Saché, reçut ses quartiers à Clisson, et y resta du 7 juin au 17 septembre 1689 : il formait un escadron. Ces gentilshommes, il faut l'avouer, s'y conduisirent fort mal, et y vécurent comme en pays conquis.

Sans aucun respect pour le seigneur du lieu, alors absent, et qui était Claude II d'Avaugour, ils tuèrent le gibier de ses garennes, forcèrent les portes de son château et pillèrent ses jardins fruitiers<sup>78</sup>. Quant aux habitants qui logèrent ces hôtes incommodes et exigeants, ils n'en furent payés que par

---

<sup>73</sup> Travers, III, p. 198.

<sup>74</sup> *Ibid.*, pp. 234, 237.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 280.

<sup>76</sup> *Ibid.*, pp. 336-337.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 407. Ragon est un village situé entre le chemin du Pont-Saint-Martin et la route de la Rochelle.

<sup>78</sup> Ces jardins étaient situés entre le fossé Sud du château et les grands bastions de la Ligue. Voir page 243.

des injures et des coups. Le sénéchal, Jean Hallouin de la Pénissière<sup>79</sup>, et son alloué, Georges de Massale, ainsi que Jean de Plumaugat, procureur fiscal, et même le capitaine du château, Claude du Boisbilly, seigneur de Bellaitre, firent des représentations très mesurées au marquis de Saché : celui-ci, aussi brutal que ses gentilshommes, ne leur répondit que par de grossières menaces de mort.

A Châteauthébaud, l'arrière-ban du Maine commit les mêmes excès. Les Clissonnais portèrent plainte à l'intendant de Bretagne, Auguste-Robert de Pommereu, qui fit faire une enquête, le 27 septembre 1689, par Paul Casard, seigneur du Broussay et de Fégreac, juge criminel, et Jean Joullin, greffier du présidial de Nantes. Tous les faits sont constatés avec détails et par témoins, dans cette enquête dont nous ne connaissons pas le résultat. Mais il y a lieu de croire que l'intendant obligea les commandants des arrière-bans indisciplinés, à réparer tous les dommages commis par leurs escadrons, et à payer tous les frais que réclamaient les habitants<sup>80</sup>.

---

<sup>79</sup> Dans sa Visite de Notre-Dame en 1683 (Arch. de Nantes, G 52, p. 433), l'archidiaacre Binet mentionne, parmi ses témoins synodaux : « *Jean Hallouin, écuyer, S<sup>gr</sup> de la Morhonnière* (manoir voisin du Cens, près de Nantes), *sénéchal de Clisson* ».

<sup>80</sup> L'on trouvera le texte complet de cette enquête, dans « *L'insolence des gens de guerre sous Louis XIV* » par M. Léon Maître, mémoire paru dans les *Annales de Bretagne*, tome XXII 1906-1907, page 72. Il y est question de trois auberges, dans la ville de Clisson : les Trois-Rois, la Femme-sans-Tête et la Corne-de-Cerf. Les Trois-Rois devaient être la meilleure ; car c'est là que descendirent les commissaires enquêteurs (Voir page 235).



